

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de BOURGOGNE

Service développement durable
Groupe Stratégie
Pilotage Études

Dijon, le 03/07/2013

Compte-rendu de la réunion des études

du 13 juin 2013

Affaire suivie par : Hélène Hicaubé
helene.hicaube@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 45 83 20 29 – Fax : 03 45 83 22 98

Participants :

DREAL Bourgogne: Services Développement Durable, Logement et Constructions Durables, Transports,
DDT21 : Mission Prospective et Ingénierie territoriale, Service Habitat et Mobilité
DDT 58 : Mission D'animation et D'accompagnement des Territoires
DDT 71 : Mission Connaissance des Territoires et Prospective, Arrondissement Territorial Est
DDT89 : Connaissance des Territoires et Études Générales
INSEE Bourgogne
SGAR Bourgogne : Service études
DRAAF : Service Régional de l'Information Statistique et Économique
CETE de Lyon : Département Mobilités, Département Environnement Territoire Climat / Unité évaluations environnementales

Introduction

Hélène HICAUBÉ, chargée de la coordination régionale des études, ouvre cette réunion régionale en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-16h30
Tél. : 03 45 83 22 22 – fax : 03 45 83 22 95
19bis-21 bd Voltaire -BP 27 805– 21078 Dijon cedex

Présentations et réactions

- **Thématique « Prospective »**
 - Présentation de l'étude prospective « La Côte d'Or en 2025 » (DDT21 – Bernard VERSET)

Cette étude a pour ambition de développer une vision de la Côte d'Or en 2025. Elle invite ainsi par la suite à conduire une réflexion sur ce qui peut être entrepris et les orientations à envisager pour l'avenir. Il ne s'agit pas d'un travail de projection mais d'un exercice de prospective pure, indépendant du commanditaire, non influencé par la vision de l'État. Bernard Verset revient dans un premier temps sur l'importance de la méthodologie mise en place pour réaliser ce travail. Elle repose sur plusieurs choix : accompagner le bureau d'études d'un conseil scientifique composé de personnes d'origines variées, n'interroger qu'un nombre de personnes restreint (une trentaine), mettre en place un groupe « miroir » d'agents de la DDT ayant des activités extraprofessionnelles et qui peuvent apporter une vision de terrain, et réaliser un diagnostic rapide afin d'axer davantage le travail sur la prospective.

Ce diagnostic a été réalisé suivant une analyse « Atout Force Opportunité Menace » (AFMO) et a été illustré par une représentation cartographique sur le territoire. Cette première étape a permis de mettre en évidence les défis de demain avant d'appliquer la méthode des scénarios par variation des hypothèses sur les différents paramètres. Les scénarios ainsi obtenus sont au nombre de 4 :

- Scénario tendanciel : la poursuite de la fracture territoriale sans modèle alternatif ;
- Scénario contrasté : une vision d'excellence de la Côte d'Or ;
- La vision inacceptable : le recul irréversible des activités de base du territoire et le renforcement des stratégies individualistes ;
- Scénario contrasté : la Côte d'Or, une destination touristique de niveau mondial.

Les résultats très intéressants de ce travail sont néanmoins à pondérer par les limites de l'étude. Les contraintes techniques et financières n'ont en effet pas permis de prendre pleinement en compte les liens et impacts extérieurs tant au niveau régional qu'au niveau national ou européen.

- **Thématique « Énergie »**
 - La précarité énergétique dans le Pays Chalonnais (DDT71 – Jérôme JOSSERAND, Patrick CHALUMEAU)

Cette étude a été lancée suite au constat selon lequel les jeunes ménages avec enfants s'installaient en périphérie sur la 2ème couronne chalonnaise à plus bas coût. Et en parallèle, selon lequel de nombreuses écoles en centre ville perdaient environ la moitié de leurs élèves, l'équivalent de la fermeture de 7 ou 8 écoles. A ce constat s'ajoute la volonté de supprimer 700 à 800 ha de zone non urbanisée ou à urbaniser (U et AU).

Ce travail a porté sur l'étude de la vulnérabilité énergétique de la population des primo accédants d'un niveau de revenu inférieur au niveau médian, ces ménages actifs et avec enfants ont des besoins importants de déplacements pour le travail, les services et les loisirs. Ils sont souvent prêts à faire des sacrifices importants pour accéder à la propriété et si possible d'une maison. L'objectif étant de montrer les effets des coûts énergétiques sur le



budget de ces ménages et de proposer des pistes d'action dans un contexte déterminé. Les résultats sont détaillés suivant trois types de ménage (moyen, modeste et très modeste) et la vulnérabilité liée à deux types d'usage énergivore (logement et transport). Ils mettent en évidence deux informations essentielles pour la réflexion sur les politiques publiques à mettre en œuvre. D'une part, les ménages modestes et très modestes dans le chalon nais peuvent accéder au parc ancien énergivore en raison d'un marché immobilier détendu ; d'autre part, la vulnérabilité énergétique de ces ménages dépend pour 2/3 du logement et pour 1/3 des déplacements. Ce document est volontairement pédagogique afin de sensibiliser les élus aux situations de précarité dans lesquelles peuvent tomber leurs habitants.

Les interrogations des participants s'orientent vers les postes de consommation pris en compte pour la vulnérabilité énergétique des logements (Chauffage ? Eau chaude ? Appareil électrique ?) et sur les taxes locales. Les taxes ont été intégrées comme paramètre dans le choix des maisons servant de base de calcul, l'aspect énergivore de ces maisons est ensuite mesuré sur le poste « chauffage ». Il est également relevé que les calculs ont été faits à partir des tarifs actuels de l'énergie, on peut donc conjecturer aisément une accentuation de ces résultats dans les années à venir. La question du non traitement de la construction neuve dans les exemples étudiés est également posée à la DDT : au vu du marché chalon nais, il s'avère que le budget nécessaire pour acquérir un bien neuf est supérieur au budget des primo accédants à revenu modeste et très modeste étudiés, ces derniers sont contraints à s'orienter vers du bâti ancien. Les constructions neuves étant écartées par la population visée elles ont de fait été exclues de l'étude.

- **Programmation des études** (DREAL Bourgogne – Hélène HICAUBÉ)

- Avancement de la programmation 2013

Le retour est fait sur les études ayant été validées pour un lancement en 2013 lors de la dernière réunion régionale. Le tableau de programmation à jour du 13 juin se trouve sur l'intranet. Les évolutions notables depuis la réunion de mars portent sur le lancement de l'étude « projection des ménages et besoins en logement selon la méthodologie INSEE » initialement reportée à 2014 mais qui vu son enjeu, notamment sur le département de la Nièvre, a pu être lancée dès ce printemps. Autres évolutions, l'abandon de deux études proposées par le SDD sur « la mesure de l'artificialisation des sols et ses effets en matière d'émissions GES » et « les smart grids en Bourgogne » qui ne pourront être lancées faute de moyens financiers et humains pour les mener. [Programmation 2013](#)

- Présentation du projet de programmation 2014

Les études stratégiques inscrites dans le projet de programmation 2014 ont été validées comme telles lors du CODIR DREAL du 8 avril et du COCER du 22 mai. Pour rappel, le statut stratégique d'une étude est proposé par le service auteur du sujet et est validé (ou non) par ces 2 instances. Pour ce premier passage, toutes les études signalées comme stratégiques par les services en DREAL et en DDT ont été retenues. Le projet complet de programmation 2014 est en ligne sur le site intranet, il recense les études stratégiques et celles en apport de connaissances. **Chacun est invité à en prendre connaissance et à prendre contact avec les porteurs de ces projets pour d'éventuels partenariats inter-services.** [projet de programmation 2014](#)



- Suivi du nouveau calendrier

En application du nouveau calendrier, il est rappelé aux participants qu'ils doivent être en train de travailler au mode de réalisation et au financement de ces études (partenariat, coût,..). De plus, ils doivent remonter ces éléments auprès du chargé de coordination de la DREAL et des responsables de BOP concernés pour préparer les rapports de BOP et le dialogue de gestion avant la fin du mois de juillet. Le mode prévu de transmission de ces informations étant la fiche étude, actualisée pour celles déjà transmises ou complète pour celles non encore envoyées. **Enfin, ce calendrier prévoit un deuxième passage en CODIR DREAL et en COCER en septembre/octobre où les correspondants de BOP (chefs de services DREAL) présenteront l'état d'avancement des réflexions sur les sujets stratégiques validés au printemps**, ce passage sera aussi l'occasion de modifier éventuellement le statut de certaines études voire d'en inscrire une de plus dans le cas où les priorités de l'État portées par la DREAL ou par les DDT venaient à évoluer durant l'été. [Démarche qualité - Calendrier](#)

Ce point est l'occasion de divers échanges entre les services sur des précisions sur l'état d'avancement de certaines études ou sur le contenu de sujets proposés pour 2014.

- **Thématique « Économie »**

- La crise économique en Bourgogne : trois décrochages successifs entre 2008 et 2012 (INSEE Bourgogne – David BRION)

Cette étude revient sur les impacts de la crise économique en terme d'emplois et d'activités sur le territoire bourguignon et sa population. La répercussion de cette crise commencée en 2008 a conduit à une baisse de l'emploi de 6,6 % en Bourgogne contre 2,9 % en France métropolitaine, plaçant notre territoire en 6ème position des régions les plus touchées. Les impacts se sont répartis en 3 phases et se caractérisent par des baisses d'activités touchant d'abord l'industrie, puis le secteur de la construction, et un chômage plus marqué chez les jeunes et les seniors. Comparativement aux régions les plus touchées, la Bourgogne se distingue par une entrée de crise moins marquée et un décrochage moins fort depuis 2011, mais également par l'absence de véritable reprise entre 2009 et 2011 contrairement à la tendance nationale. Cette situation n'est pas homogène au niveau départemental, la Nièvre et dans une moindre mesure l'Yonne accusant des baisses plus importantes qu'en Saône et Loire et en Côte d'Or. Ce dernier département suivant davantage les tendances nationales plus favorables.

Les réactions ont essentiellement porté sur les résultats globaux de l'étude, les impacts sur la Bourgogne n'ayant pas nécessairement été perçus de manière aussi défavorable pour notre territoire par les participants.

- **Thématique « Économie de l'environnement »**

- Services écosystémiques et évaluation économique (CETE de Lyon – Sarah QUATRESOUS)

Sarah Quatresous a rejoint l'unité « Évaluations environnementales et Économie de l'environnement » du Département « Environnement Territoires et Climat » du CETE de Lyon au mois de mars 2013 en tant que chargée de mission Économie de l'environnement. A ce titre, elle est notamment chargée de travailler sur l'évaluation économique des services



écosystémiques. Cela consiste plus précisément en l'estimation de la valeur économique et monétaire des services écosystémiques. Les services écosystémiques se caractérisent par l'« utilisation par l'Homme des fonctions de certains écosystèmes » que cela soit à des fins d'approvisionnement, de régulation, ou culturelles. Au niveau international, la France a pris des engagements via le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique (CDB) 2011-2020 dit « Objectifs d'Aichi » et la Stratégie de l'UE pour la biodiversité, conduisant au projet EFESE » : Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques (EFESE). Les objectifs de ce projet sont, entre autres, de :

- Sensibiliser les acteurs publics et privés aux bénéfices des politiques de protection de la biodiversité ;
- Accroître l'importance accordée aux services écosystémiques dans les décisions publiques et privées et orienter plus positivement les projets d'un point de vue environnemental ;
- Enrichir les différents volets de l'évaluation environnementale ;
- Proposer un cadrage national aux projets d'évaluation menés à l'échelle locale et régionale.

Concrètement, l'évaluation économique des services écosystémiques vise à révéler la valeur des services écosystémiques afin de les préserver. Les économistes qui la mettent en œuvre ont bien conscience des limites de l'exercice. L'intérêt est de convaincre de préserver en démontrant par exemple que la perte des services écosystémiques nécessitera des alternatives coûteuses. La méthodologie employée est encore en cours de construction et mobilise un certain nombre de méthodes (coût de remplacement, préférences déclarées, etc.) et de concepts (valeur d'usage et de non usage, etc).

Le CETE nous fait part de sa recherche de territoire où il pourrait tester la méthodologie d'évaluation. Plus globalement, le CETE souhaiterait recenser sous forme d'« appel à idées » auprès des différents services, les pistes d'utilisation que laisse entrevoir sa présentation : quelle utilisation possible de l'évaluation économique des services écosystémiques au sein des politiques, schémas, actions portés par l'État ou d'autres acteurs ?

L'assistance a été particulièrement intéressée par cette présentation, les réactions se sont portées sur la méthode de calcul employée pour monétariser ces écosystèmes (demande d'explication du chiffrage) et sur les paramètres considérés (vision anthropocentrique et utilitariste de la nature). Néanmoins la mise en évidence d'une valeur monétaire de ces écosystèmes et de l'atout de cette information pour porter les politiques de protection de l'environnement est reconnue par les participants. Des pistes de territoires à proposer au CETE ont été évoquées. Elles devront être approfondies pour voir dans quelles mesures elles peuvent se prêter à cet exercice.

Conclusion

La DDT de la Nièvre n'ayant pu présenter son étude « Analyse sectorielle de la Nièvre et des principaux pôles économiques au regard de ses grandes infrastructures et des enjeux du développement durable » faute de temps, cette présentation est reportée à la prochaine réunion régionale des études. Une autre présentation est d'ores et déjà prévue, il s'agit d'une étude sur « les ressources foncières mutables au sein des espaces urbains » : les friches urbaines et à réaffecter dans le département de la Marne par la DDT de la Marne.

Enfin, la prochaine réunion des études est programmée le **mardi 24 septembre 2013**.

